

## **Déclaration liminaire au Comité Technique du 14/09/2017**

Monsieur le Président,

Vous nous réunissez aujourd'hui pour examiner la fermeture des RR de Nice, Aix et Bastia et la création de la RI de Marseille. Le sujet est déjà lourd et nous aurons l'occasion, nous n'en doutons pas, de débattre longuement. Vous avez toutefois jugé utile d'ajouter à l'ordre du jour la mise en œuvre de la phase 2 du PUC à Fos et à Marseille Port ainsi que le transfert des dossiers CI du bureau de Toulon vers celui de Draguignan. La journée s'annonce chargée !

Solidaires Douanes ne souhaite pas bâcler ces différents sujets et insiste sur la nécessité de travailler le plus sereinement possible dans la mesure où la vie de nombreux collègues se trouvera directement impactée par les décisions qui seront prises aujourd'hui.

Comme nous l'avons plusieurs fois souligné, pour Solidaires Douanes, la fermeture des RR est un crève-cœur. Dans l'interrégion un vivier d'agents motivés et compétents vont devoir quitter leur poste car ils ne souhaitent pas aller travailler à Marseille. Il est plus que temps de leur apporter la visibilité tant attendue et des garanties de reclassement pleinement satisfaisantes. Par ailleurs, Solidaires Douanes alerte une fois de plus sur la qualité du service public qui sera rendu suite à la centralisation.

Nous avons de nombreuses remarques, revendications et questions à vous soumettre aujourd'hui tant liées à la GRH qu'aux dossiers en tant que tels. Nous espérons obtenir des réponses satisfaisantes. Il en va de l'avenir professionnel de nos collègues restructurés ainsi que de la bonne marche de ce projet que nous dénonçons une fois de plus ce jour.

Concernant la mise en œuvre de la phase 2 du PUC, outre l'aspect purement « dossiers », la question immobilière pose question à Marseille. Les agents d'Allar vous ont interpellé sur la nécessité de leur offrir des conditions de travail dignes au sein du hangar 17. Quel est l'état d'avancement du projet ? Quelles garanties en terme de confort pourront être proposées aux collègues ? De même, les agents désirant rejoindre les locaux de Schuman pourront-ils le faire dans un délai raisonnable afin de ne pas demeurer de longs mois dans un bureau « fantôme » à compter du départ vers le hangar 17 des collègues concernés le 1<sup>er</sup> décembre 2017 ?

Enfin, il nous sera demandé de nous prononcer sur le transfert vers Draguignan des dossiers d'entrepositaires agréés, de BNA, d'UTI et de céréales de Toulon. Nous l'avons déjà souligné, Solidaires Douanes n'est pas favorable à la spécialisation des bureaux car elle peut dégrader le service public et hypothéquer l'avenir de nos structures. L'exemple du projet avorté de transfert de la TSVR de l'ensemble de la DI sur le bureau d'Avignon est significatif en la matière. Nous notons toutefois que le transfert dont il est question aujourd'hui est à la fois positif pour le bureau de Draguignan, qui gagne en ampleur et en possibilités de contrôles, et pour le bureau de Toulon qui n'a pas vu ses effectifs de référence augmenter malgré l'arrivée des 22 000 dossiers DAFN de Marseille Transports au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Nous déplorons toutefois que les effectifs de référence de Draguignan ne soient pas revus à la hausse. En effet, même si la dématérialisation des déclarations récapitulatives mensuelles ( DRM ) dans CIEL est en progression, il faudra attendre le 31 décembre 2019 pour que les DRM informatisées deviennent obligatoires. Aussi, Solidaires Douanes a demandé le 09/02/2017 au DR d'Aix-En-Provence de fixer pour les années 2018 et 2019 des objectifs de contrôle raisonnables pour les collègues du bureau de Draguignan, ce qu'il a répondu accepter. Nous nous assurerons que ces engagements soient suivis d'effets.